



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 15 janvier prochain, à 20h00, au Complexe multifonctionnel Whissell, sis au 530 de la rue Charles-Auguste-Montreuil, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre une construction accessoire à une habitation dans la cour avant, dont la marge de recul avant minimale est de 6,00 mètres, alors que selon le règlement de zonage no. 31-00, à l'article 9.5.1.1., la marge de recul avant minimale est de 10,00 mètres, donc une dérogation de 4,00 mètres;

Numéro de lot : 5 531 963
Emplacement du lot : 1021, Route 321 Nord

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **15 janvier 2018**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 20^e jour de décembre 2017.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Me Marie-Claude Choquette